



Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 Wavre

As n° 000564/2024

Demande d'occupation de voirie

Votre correspondant : Service Logistique

E-mail : arretes.occupations@wavre.be

Tél : 010/23.26.10

Autorisation de Stationnement

Précisions : Simple stationnement

Motif : Pose d'illuminations de Noël

Demandeur : GENETEC, chaussée de Marche 933 5100 WIERDE, 081402121, charlotte.carton@genetec.be

Personne de contact : Stéphane Culot, 0473303872

Date de l'intervention : Du 07/11/2024 au 08/11/2024 de 07:00:00 à 18:00:00

Adresse concernée : parking des Carabiniers (complet) 1, 1300 Wavre

Nombre d'emplacements : 0 Emplacements / 0 m²

Responsable signalisation : GENETEC, chaussée de Marche 933 5100 WIERDE, 081402121, charlotte.carton@genetec.be

Réservation de tous les emplacements de stationnement.

En principe, un seul jour de travail sera nécessaire.

Le maître d'ouvrage est la Ville de Wavre.

Autorisation de Stationnement :

Selon le Règlement de la Police de Wavre, la circulation et le stationnement sont interdits dans tout le centre de Wavre le mercredi de 05h00 à 14h00; le samedi, aux mêmes heures, sur la Place Cardinal Mercier et dans la Rue du Commerce.

Je soussigné(e) GENETEC, reconnais avoir pris connaissance des démarches administratives à effectuer et des conditions à respecter pour obtenir l'autorisation d'occuper des emplacements ou zones de stationnement sur la voie publique :

1.1 Placer une signalisation conforme à la législation concernant la circulation routière et aux Arrêtés du Gouvernement Wallon du 16.12.2020

1.2 Placer, minimum 24h avant la date de réservation des signaux routiers E3 (arrêt et stationnement interdits) + additionnel « excepté GENETEC ». Prendre une ou plusieurs photo(s) horodatée(s) lors du placement afin d'attester du bon placement, de la visibilité et du maintien de la signalisation routière.

1.3 Les particuliers (uniquement !) peuvent s'adresser au Service Signalisation de la Ville de Wavre pour obtenir en prêt, en fonction des disponibilités, la signalisation nécessaire (adresse : Arsenal des Travaux, chemin de la Sucrierie à 1300 Wavre ; tél. : 0478/78.42.11 – heures d'ouverture : permanence de 08h00 à 08h30 hormis samedis et dimanches et jours fériés de l'administration communale). Le demandeur devra payer une caution pour le prêt de la signalisation auprès du service des finances de la Ville de Wavre. Les conditions relatives à la caution et au prêt du matériel devront être expliquées par les services de la Ville de Wavre.

1.4 Le cas échéant, se rendre au service des Finances de la Ville de Wavre – Place des Carmes, 24 (010/230.395 – taxes@wavre.be) pour faire viser, voir ci-dessous, ce document et payer le montant des taxes afférentes à la neutralisation d'emplacements de stationnement régis par horodateurs ou la taxe sur l'occupation du domaine public lors de travaux de construction, démolition, reconstruction, aménagement ou transformation d'un bien immobilier.

1.5 Afficher au dos de l'un des signaux, de manière visible et lisible pour tous pendant toute la durée de la réservation de stationnement, une copie de la présente réservation.

Fait à Wavre, le 18/10/2024
Signature du Service Logistique :

Demande reçue le : 17/10/2024
Effectuée par : GENETEC



Visa de la Recette communale

Décompte : _____

Jours ouvrables : _____

Emplacements payants :
_____ €

Pour acquit, Wavre, le __/__/_____